

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 1<sup>ER</sup> JUIN 2017

N° 2017-06-09

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze mai deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 17
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 19 Exprimées par pouvoirs : 9 <b>Total (mini 19) : 28</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**15 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Eliane BARREILLE à Henriette MARTINEZ, Roger DIDIER à Gérard TENOUX, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Sébastien BERNARD,

### Délégués excusés

Mounir AARAB, Pierre COMBES, Myriam HUGUES

### Invité présent

Laurent HARO

### Invitée excusée

Evelyne GAUTHIER

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 15 heures.  
Monsieur Valery LIOTAUD est nommé secrétaire de séance.

## **Objet : Adhésion à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et aux associations régionales des Parcs Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La Présidente expose,

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France, l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) et le Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux à l'échelle nationale et régionale.

Leurs objectifs sont les suivants :

#### Fédération des Parcs naturels régionaux de France

- Etre un acteur de référence dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels ;
- Accompagner les Parcs naturels régionaux vers une plus forte prise en compte des dimensions sociales et sociétales et une plus importante participation des habitants ;
- Aider les Parcs au plan local à assurer leur rôle d'ensemblier des territoires.

La cotisation annuelle (17 143 € pour 2017) est ventilée comme suit :

- Cotisation statutaire (11 643 € pour 2017)
- Déploiement de la marque « Valeurs Parc » (1 500 € pour 2017)
- Participation au dispositif EVA (1 000 € pour 2017)
- Participation au 50<sup>ème</sup> anniversaire des Parcs (3 000 € en 2017)

#### Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur (cotisation 2017 : 1 250 €)

- Développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur Ses statuts font état de l'objet suivant :
- Représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès des grands acteurs régionaux, voire nationaux et européens en lien avec la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux.

#### Association des Parcs naturels régionaux Auvergne Rhône-Alpes (APARA) (cotisation 2017 : 400 €)

- Favoriser les réflexions collectives et prospectives s'agissant du développement durable des territoires ruraux et périurbains ;
- Mettre en commun, voire mutualiser, des moyens, savoir-faire et expertises (via notamment les conseils scientifiques de chaque PNR) ;
- Mener des actions collectives, si possible innovantes (impliquant une majorité de membres actifs) qui concourent au développement régional ;
- Contribuer à la diffusion et au transfert des expérimentations ou innovations conduites dans les Parcs naturels régionaux sur l'ensemble de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques régionales et faciliter la prise en compte des projets des Parcs dans ces politiques ;
- Susciter et faciliter les démarches de coopération impliquant les Parcs au sein de la région Auvergne Rhône Alpes ou avec ses territoires limitrophes ;

La Présidente propose que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales adhère annuellement à ces trois organismes pendant toute la durée de sa Charte et s'acquitte des cotisations telles qu'elles auront été établies annuellement par leurs Assemblées Générales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'adhérer à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, à l'association APARA et au réseau des Parcs de Provence-Alpes Côte d'Azur pour 2017 et pour chaque année ultérieure pendant toute la durée de sa Charte.
- **Dit** que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales versera les cotisations dues telles qu'elles auront été établies annuellement par les Assemblées Générales de ces trois organismes.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ

